**Besançon le 17/04/2025**

**Il est rappelé que l’exercice d’un mandat au niveau régional prime sur tout autre engagement départemental ou associatif et qu’en conséquence la priorité doit être donnée au dit mandat en cas de conflit de calendrier.**

# STRUCTURE ET COMPOSITION

* Les Commissions techniques régionales sont composées d’au moins 2 membres et ne peuvent excéder 20 membres. Les membres sont titulaires d’une licence active pendant toute la durée de leur mandat.
* Les membres des commissions sont nommés par le conseil d’administration du comité régional sur dossier de candidature pour une durée de 4 ans.
* Chaque candidature est individuelle pour une durée de 4 ans, renouvelable
* Peuvent-être nommés à une commission technique toute personne de plus de 18 ans, et 16 ans pour des consultants
* Chaque commission est accompagnée par un délégué nommé par le Président du conseil d’administration, après consultation. Le délégué est invité par la commission à toutes ces réunions et manifestations.
* Chaque commission technique régionale comporte :
  + Un responsable de commission
  + Un secrétaire
  + Un référent formation
  + Un Interlocuteur Promotion santé / RSO (Interlocuteur auprès de la commission nationale)
  + Un référent finances
  + Un référent communication

Chaque commission technique peut faire appel après validation du bureau à des consultants en fonction de leurs compétences et ce pour un temps déterminé.

# RÔLES ET MISSIONS

* Les commissions techniques régionales et les groupes de travail ont délégation du Comité Régional pour la gestion et le développement de leurs activités dans le respect du projet éducatif de la Fédération Sportive et Culturelle de France.
* Les commissions techniques ont la mission d'organiser, dynamiser et développer, dans la région, l'activité dont elles ont la charge, dans le respect de la ligne politique définie par le Conseil d’administration. Les commissions participent à l'exécution du plan de développement régional.
* Par leurs missions, elles doivent :
  + Mettre en place les compétitions ou manifestations relevant de leur compétence (activité) sur le territoire régional en conformité avec la règlementation existante
  + Préparer le plan de formation pour les animateurs des associations, les juges, les formateurs afin de permettre au chargé de formation de mettre en place ces stages ou d'informer sur les possibilités fédérales
  + Relayer les informations régionales
  + Participer à la promotion de son activité auprès des associations affiliées
  + Réfléchir aux moyens à mettre en œuvre le plan de développement régional au titre de leur activité en y associant les différentes démarches transversales (santé, RSO, multi activité…) mises en avant dans le plan de développement régional.
* Les commissions techniques ont délégation du CR et leur responsabilité ainsi que celle du Comité Régionale est engagée

# Organisation et fonctionnement de la commission

## Rôles du responsable de la commission :

* Le responsable de la commission régionale a en charge l’animation de celle-ci.
* Il est le garant du respect des objectifs fixés à cette dernière par le comité régional.
* Il organise les travaux et réunions de la commission. Un rapport annuel d’activités sera transmis par le responsable de la commission au conseil d’administration du Comité Régional.

## Rôle du secrétaire

* Il s'assure de l'édition des convocations, compte-rendu et fiche de présence, de les transmettre dans les délais au secrétariat général (pour le compte-rendu 15 jours au plus tard après la réunion), transmet les informations sur la vie de l'activité et de la commission pour l'assemblée générale régionale.
* Un compte rendu n’est pas la synthèse réalisée par l’IA de l’application de visioconférence.
* La commission régionale communique le planning de la saison (stages, formations, compétitions, manifestations…) avant le 31 mai.

## Rôles des référents de la commission

### formation

Il transmet au chargé de formation tous les éléments liés à l'organisation des stages, informe des besoins et fait suivre les informations nécessaires à l'organisation des stages

### communication,

Il fait suivre à la commission communication la matière première (photos, vidéo, articles) afin de les diffuser sur le site internet et les réseaux sociaux, ou les diffuser directement.

### finances

Il transmet à la trésorière l'état des compétitions, les besoins en matériel pour la rédaction du budget de la saison N+1, les factures inhérentes à leur activité.

### Interlocuteur Promotion santé / RSO

Il est l’interlocuteur auprès des responsables régionaux des questions transversales

## Rôle des membres de la commission

Ils participent à la vie de la commission et sont solidaires des décisions prises.

## Rôle de l’élu, délégué du CA auprès de la commission.

* Le délégué est obligatoirement invité à toutes les réunions de la commission technique.
* Le délégué intervient auprès de la commission en tant que représentant du Comité Régional
* Il transmet à la commission les décisions prises par le conseil d’administration et/ou le bureau.
* Il rend compte au conseil d’administration de l’activité, des difficultés rencontrées et des questions soulevées.

# Les outils de la commission

Afin de permettre à la commission d’exercer ses missions des outils lui sont dédiés.

* Documents (consignes administratives…)
* Site internet avec extranet et modules de gestion des compétitions et des stages
* Différents modèles
  + Secrétariat : modelés de convocations, compte-rendu, fiche de présence, note de frais
  + Formations : prévisions, préparations, informations, inscriptions, suivi, bilan, clôture
  + Compétitions : prévisions, préparations, informations, inscriptions, paiement, organisation, bilan , clôture.
* Matériels pour les compétitions : nappes kakemono coupes etc.

**Un « Vade-mecum » de la commission actualisé est disponible sur le site internet ou l’extranet de la commission. Il est aussi édité sur papier tous les 4 ans et est actualisé selon les besoins.**

# Déposer sa candidature

* Tout licencié du Comité Régional B-FCpeut se porter candidat à une commission ou à sa responsabilité jusqu’à la clôture des candidatures le : **31 Mai 2025**
* **La présence des membres nouvellement nommés aux différentes commissions est obligatoires au séminaire de rentrée qui aura lieu le 27/09/2025**
* Chaque candidature est individuelle **pour une durée de 4 ans, renouvelable.**
* Le renouvellement des membres n'est pas automatique. Il faut faire acte de candidature et le CA du Comité régional nomme ou non les candidats.
* La candidature **se fait uniquement avec la fiche jointe** permettant de se présenter, d’exposer ses motivations, ses appétences et compétences et déterminer l’activité et la thématique souhaitée. Elle est obligatoirement envoyée à l’adresse suivante : [secretariat@fscf-bfc.fr](mailto:secretariat@fscf-bfc.fr)  
  en notant pour objet : **candidature aux commissions techniques**.
* À l’issue de l’étude des dossiers, le conseil d’administration du comité régional nomme les membres des commissions régionales ainsi que leurs responsables respectifs. Vous serez informé individuellement à mi-juin de la décision du CA du Comité régional.